

Les dernières inFOs

Point sur la gestion des fermetures temporaires et des reprises d'activités chez Alstom.

Sur la plupart des sites « *industriels* » d'Alstom en France il y a une reprise progressive des activités par « *petits groupes* ». Pour l'établissement de VPF un gros tiers des activités de production (en termes d'effectif) ont repris. Concernant le petit établissement de Petit Quevilly ou « *100%* » de la production travaille, il n'y a pas eu de gros d'arrêt de production hormis des jours de congés imposés.

Ceci étant dit la Direction Générale reconnaît que, pour les gros sites, le « retour » de tous les salariés s'annonce long et compliqué. Au 17 avril (chiffres donnés en CSEC ce jour) il y avait 820 salariés présents sur les sites, 2500 en TAD, 3800 en congés et 382 en arrêt de travail (Maladie et garde d'enfants).

Les plannings des « besoins de tous les projets » de la partie « Rolling stock » ont été, selon la Direction, mis à jour et communiqués aux sites « Composants ». Une analyse des couvertures de stocks et des plans de redémarrage des fournisseurs critiques. L'inconnu c'est aussi l'impact de cette crise sanitaire sur nos clients, notamment, pour la France, la SNCF : Cela pourrait avoir de gros impact pour le futur.

FO reconnaît les efforts la direction des établissements pour limiter les risques. Cependant, aujourd'hui, nous restons très réservés sur cette « *reprise* ». En effet il n'y a pas que les risques aux postes de travail qui doivent être pris en compte. A titre d'exemple, aujourd'hui, il est toujours impossible aujourd'hui, même si la situation s'améliore de pouvoir fournir des masques à tout le monde, en quantité suffisante.

Un avenant sur les « *modalités de fermeture temporaire de sites et/ou activités* » est à la signature : Pour mémoire FO avait refusé (et refuse toujours) d'entériner l'accord de départ notamment car celui-ci imposait un nombre important de congés (à des dates choisies par la Direction...), permettait de revenir en arrière sur des dates de congés de mai déjà acceptées et comportait trop de zone d'ombre. L'avenant prévoit la poursuite du maintien à 100% du salaire pour les « *mensuels* » (les cadres aux forfaits jours sont couvert d'office via la conventions collectives) jusqu'au 11 mai sans imposer de jours de congés supplémentaires aux salariés. Compte tenu de cette amélioration par rapport à l'accord de départ FO signera cet avenant.

Les dirigeants des grosses entreprises (dont Alstom) vont-ils réduire leur rémunération ?

L'Afep qui rassemble les 110 plus grandes entreprises privées françaises a décidé de demander à ses adhérents (Alstom en ferait partie) de demander aux dirigeants mandataires sociaux leur rémunération globale qui leur sera versée en 2020 pour la durée où des salariés de leur entreprise seront en chômage partiel. Ces rémunérations non payées seraient versées à des actions de solidarité nationale en relation avec le Covid 19. Il est également demandé de réduire de 20% les dividendes versés.

Le syndicat FO-VPF vous souhaite une bonne journée.
Prenez soins de votre santé et celle de vos proches.